



Régulation 2024
Plan de gestion des données





Table des matières

1. Récolte des données et informations.....	2
1.1 Types de données personnelles traitées	2
1.2 Processus de traitement des données personnelles	3
2. Questions juridiques et de sécurité.....	5
2.1 Description et gestion des enjeux.....	5
2.2 Accès aux données et sécurité.....	5
3. Stockage et préservation des données.....	6
4. Partage et réutilisation des données.....	6



Informations sur le traitement des données personnelles des tests de régulation (filières Santé et Travail Social)

1. Récolte des données et informations

1.1 Types de données personnelles traitées

Cette section décrit le type de données personnelles collectées, générées et utilisées au cours des tests de régulation des inscriptions aux domaines Santé et Travail Social de la HES-SO.

L'ensemble des données personnelles est collecté auprès d'un volume d'environ 2'200 candidat·es. Le nombre de participant·es aux tests est variable, mais le volume est proche de ce nombre.

Les données traitées dans le cadre de la procédure d'inscription et la passation des tests de régulation sont utilisées par la HES-SO.

Origine des données :

Les données personnelles traitées sont transmises par les candidat·es au moment de leur inscription dans les Hautes Ecoles concernées ainsi que pendant la passation des tests de régulation.

Les différents types de données personnelles traitées répondent à des finalités respectives indiquées ci-dessous :

a) Type de données :

Le processus de régulation comprend la collecte des ensembles de données personnelles suivants :

Les informations personnelles des candidat·es (nom, prénom, date de naissance, langue de correspondance, adresse postale, adresse de messagerie électronique, identifiant unique de la personne généré par IS-Academia, haute école et filière d'inscription).

Finalité

Le traitement de ces données personnelles permet d'organiser la passation des examens de régulation et de communiquer avec les candidat·es au sujet de la procédure de test et des résultats.

b) Type de données

Les données personnelles générées au cours des tests sont collectées par l'enregistrement de trois flux :

- 1) La webcam de l'ordinateur filmant le candidat de face
- 2) L'activité de l'écran de l'ordinateur
- 3) Le son du microphone de l'ordinateur

Finalité : Le traitement de ces données permet d'assurer que les consignes de réalisation des tests sont respectées par les candidat·es. Ces données permettent de repérer les situations de fraudes.

c) Type de données

Les réponses données par les candidat·es au moment de la passation



Finalité : La collecte de ces données permet d'établir une liste des candidat·es ayant réalisé le meilleur score au test et d'attribuer un classement aux participant·es. Ce classement permet aux hautes écoles d'identifier les candidat·es admis·es en formation.

Format des données brutes :

Les données brutes sont récoltées au format suivant :

Les données personnelles des candidat·es sont transmises via les formulaires d'admission (mis à disposition par les Hautes Ecoles). Ces données sont automatiquement collectées dans le système interne des Hautes Ecoles IS-Academia (application de gestion des étudiant·es de l'ensemble des Hautes Ecoles). La liste des candidat·es est extraite de IS-Academia en format Excel par les services du rectorat en charge de la régulation.

Les données personnelles (identifiant, nom, prénom, langue, adresse électronique) sont directement intégrées aux plateformes de *Pearson TalentLens* et *ProctorExam* par les personnes en charge de la régulation à la HES-SO.

Les données issues de la passation des tests sont transmises de manière sécurisée par *Pearson TalentLens* à l'adjointe scientifique et aux services informatiques de la HES-SO sous forme de résultats présentés dans un fichier Excel.

Les données issues des enregistrements des flux (son, webcam et activité de l'écran) sont accessibles de façon protégée par identification pour un cercle restreint de personnes en charge de la régulation via la plateforme de *ProctorExam*.

1.2 Processus de traitement des données personnelles

Les personnes concernées par le traitement de données personnelles sont pleinement informées, par un formulaire de consentement libre et éclairé. Ce dernier présente le type de données traitées, leur utilisation, leur transmission et la procédure de suppression des données.

Le formulaire de consentement libre et éclairé est présenté aux candidat·es avant la passation des tests et la documentation concernant la gestion des données leur est transmise plusieurs semaines avant la passation des tests. L'examen est uniquement accessible aux personnes ayant donné leur accord sur le processus mis en place.

Au cours de la procédure, l'accès aux données personnelles des candidat·es est sécurisé et restreint aux personnes en charge de la régulation. Les résultats des tests sont présentés sous la forme d'un tableau Excel sécurisé qui comprend : Le nom, le prénom, l'identifiant, l'adresse électronique, les cinq résultats aux tests, le résultat global, le temps de passation ainsi que les données nécessaires au calcul des cinq résultats.

Documentation

Les données générées par les tests sont analysées par les prestataires *ProctorExam* et *Pearson TalentLens*.

ProctorExam utilise les enregistrements des passations pour détecter les situations de fraudes. *Pearson TalentLens* analyse les réponses aux tests pour générer un classement des candidat·es. Ces informations sont utilisées par la HES-SO pour définir les candidat·es retenu·es. Sur la base de ce classement, les services des admissions des Hautes Ecoles transmettent les résultats des tests aux candidat·es sous forme de résultat écrit.





Les prestataires *ProctorExam* et *Pearson TalentLens* fonctionnent selon le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ce texte réglementaire européen encadre le traitement des données de manière harmonisée sur le territoire de l'Union européenne.

La documentation spécifique à la gestion des données par *ProctorExam* est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://support.proctorexam.com/hc/en-us/sections/11749645523725-Data-Privacy>

La documentation spécifique à la gestion des données par *Pearson TalentLens* est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.talentlens.com/fr/operations-securite-confidentialite.html>





2. Questions juridiques et de sécurité

2.1 Description et gestion des enjeux

Les questions juridiques impliquées dans la mise en place des tests de régulation des inscriptions aux filières Santé et Travail Social de la HES-SO concernent :

La participation humaine

Les questions juridiques posées par la participation de personnes concernent leur droit d'être informées sur l'ensemble du processus auquel elles sont d'accord de participer pour s'inscrire dans une filière d'une Haute Ecole. Une procédure de consentement libre et éclairé est dès lors mise en place (c.f. point 1.2).

La collecte de données personnelles

Les questions juridiques posées par la collecte de données personnelles concernent la sécurité des informations transmises par les candidat·es.

Pour y répondre :

- Les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et leur utilisation est limitée au fonctionnement de la régulation.
- L'accès aux données personnelles est limité à un cercle restreint de personnes en charge de l'opérationnalisation de la procédure des tests.

2.2 Accès aux données et sécurité

Les principales préoccupations que posent la procédure d'inscription des candidat·es et le processus de passation des tests concernent des aspects de sécurité des données.

Concernant la confidentialité des données :

- L'accès est réservé à un cercle restreint de personnes en charge de l'opérationnalisation du projet.

Concernant les droits d'accès :

- Les données personnelles ne sont accessibles qu'à un cercle restreint de personnes travaillant sur le projet de régulation 2024 dont l'accès leur a été autorisé par les responsables du projet.
- Les personnes ayant accès à ces données sont soumises à des règles strictes de respect de la confidentialité.
- L'accès aux bases de données est enregistré, afin d'assurer le traçage des personnes les ayant consultés.





3. Stockage et préservation des données

- Les données collectées sont conservées sur un espace sécurisé à accès limité et sont intégralement supprimées à l'expiration du délai de réclamation ou, en cas de procédure, lorsque la décision sera devenue définitive.
- Les données sont stockées en Suisse et en Europe en conformité avec le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et la législation suisse sur la protection des données.
- Les enregistrements vidéo sont stockés chez *ProctorExam*, sur des serveurs européens à Francfort en Allemagne. Ces données sont supprimées au mois de septembre suivant la passation des tests. Ce délai permet de traiter les situations de recours des candidat·es à la suite de l'annonce des résultats.
- Les réponses aux tests sont gérées par *Pearson TalentLens* qui utilise une version dite « Marque-Blanche » de la plate-forme appelée TalentLens Online. Cette plateforme est hébergée en Irlande sur Microsoft Azure Cloud. Ceci est conforme aux législations actuelles sur la confidentialité des données dans toute l'Europe. Il n'y a pas de transfert de données personnelles vers des pays tiers comme les États-Unis.

4. Partage et réutilisation des données

Les données générées au cours des tests de présélection sont partagées exclusivement par un cercle restreint de personnes entre les prestataires *ProctorExam*, *Pearson TalentLens* et la HES-SO.

Les résultats des tests sont accessibles par *Pearson TalentLens* qui collecte les données à la fin du processus de test réalisé par les candidat·es. Les résultats sont transmis à l'équipe de coordination des domaines Travail Social et de la Santé ainsi qu'aux hautes écoles concernées par la régulation sous forme d'un tableau Excel sécurisé.

ProctorExam a accès à l'ensemble des enregistrements vidéo générés au cours des tests, ce qui leur permet de générer une revue des situations de fraudes.

En cas de fraudes, les données peuvent être partagées avec d'autres services impliqués dans la gestion du dossier à la demande des candidat·es, des personnes qui les représentent ou des hautes écoles.

